

Suivi triennal des recommandations du CGLPL (2022) Etablissement de santé mentale Portes de l'Isère, site de BourgoinJallieu (Isère) Visite du 7 au 15 janvier 2019 (1ère visite)

Le Contrôleur général des lieux de privation de liberté a relevé 8 bonnes pratiques et émis 32 recommandations dont 14 ont été prises en compte.

Le rapport de visite a été transmis au ministre de la Santé et au ministre de l'Intérieur, dont les réponses sont reproduites ci-dessous et au Garde des Sceaux, qui n'a pas formulé d'observation.

1. BONNES PRATIQUES

Les représentants des usagers ont rédigé un « projet des usagers » qui a été intégré dans le projet d'établissement.

SITUATION 2022 SANTE

Les RU ont rédigé un projet des usagers dans le projet d'établissement 2018-2022. Un nouveau projet d'établissement est en cours d'élaboration, ainsi qu'un nouveau projet des usagers.

L'établissement effectue des enquêtes-flash, un jour donné, afin d'améliorer le taux de réponse au questionnaire de satisfaction.

SITUATION 2022 SANTE

Des enquêtes flash étaient réalisées il y a plusieurs années. Néanmoins, les questionnaires de satisfaction étant largement remplis, les enquêtes flash n'ont plus lieu d'être mises en place (900 questionnaires retournés en 2021; en 2019, 436 retours).

Le souhait du patient de garder son hospitalisation confidentielle est particulièrement pris en compte et protocolisé.

Chaque patient dispose de son droit à la vie privée et au respect de son intimité.

L'ensemble des personnels sont soumis au secret professionnel. Nous l'avons également intégré à notre journée d'intégration des nouveaux arrivants.

Toutes les unités sont ouvertes pendant la journée. Les soignants s'assurent de la présence des patients en effectuant un comptage discret trois fois par jour.

SITUATION 2022 SANTE

Les portes des unités sont ouvertes toute la journée. A la prise de poste de chaque équipe, un comptage est réalisé, donc au moins 3 fois par jour.

Il n'existe pratiquement aucune restriction systématique de liberté dans la vie quotidienne, qu'il s'agisse de la circulation au sein de l'unité, de l'accès aux biens ou encore au tabac. Les restrictions individuelles sont très rares, toutes fondées sur l'état clinique du patient ou ses fragilités, tracées dans le logiciel Cariatides et régulièrement réévaluées.

SITUATION 2022 SANTE

Identique.

Le port du pyjama n'est quasiment jamais imposé aux patients, hormis dans les chambres d'isolement.

SITUATION 2022 SANTE

En chambre d'isolement, le patient porte un jogging fourni par l'établissement. S'agissant du port du pyjama, celui-ci est donné aux patients n'ayant pas de vêtements ou en cas de risque avéré de fugue.

Des réunions hebdomadaires permettent aux médecins psychiatres d'échanger et de partager sur les cas cliniques posant difficulté.

SITUATION 2022 SANTE

Une réunion clinique continue à se dérouler chaque semaine dans tous les services.

Les patients en sortie d'hospitalisation complète peuvent bénéficier de programme de soins intégrant des hospitalisations séquentielles d'une à deux nuits par semaine.

SITUATION 2022 SANTE

Pas de changement.

2. **RECOMMANDATIONS**

2.1 OBJECTIFS ET MOYENS DE L'ETABLISSEMENT

L'ESMPI doit poursuivre ses efforts pour combler les vacances de poste de médecins, afin de permettre une prise en charge satisfaisante, tant psychiatrique que somatique, des patients hospitalisés.

REPONSE IMMEDIATE SANTE

L'établissement poursuit ses efforts pour pourvoir les postes vacants de psychiatres. Néanmoins il reste confronté à la démographie des psychiatres très défavorable en région Auvergne Rhône Alpes.

SITUATION 2022 SANTE

L'établissement poursuit ses efforts, notamment via des participations aux congrès de psychiatrie, à des campagnes sur les réseaux sociaux et les réseaux professionnels, etc. Il a recruté une responsable des affaires médicales et une responsable du recrutement, chargés de faire de la prospection.

2.2 L'INFORMATION DES PATIENTS SUR LEURS DROITS

L'organisation de l'établissement doit permettre la rédaction et la signature des décisions d'admission du directeur dès la prise en charge effective du patient.

SITUATION 2022 SANTE

Dorénavant, l'établissement fait au mieux pour que les documents soient rédigés et signés par le directeur dès la prise en charge.

Le modèle informatique des certificats médicaux de renouvellement de la mesure de soins sans consentement doit permettre au médecin d'ajouter les éventuelles observations du patient.

SITUATION 2022 SANTE

Mis en place.

Les certificats médicaux et les arrêtés municipaux mériteraient d'être horodatés afin de garantir le respect des délais impartis par la loi.

REPONSE IMMEDIATE SANTE

Les certificats médicaux notamment sont dorénavant horodatés.

SITUATION 2022 SANTE

Les certificats médicaux sont horodatés grâce au logiciel CARIATIDES. S'agissant des arrêtés municipaux, cela appartient aux maires de l'horodater.

2.3 LES RESTRICTIONS AUX LIBERTES INDIVIDUELLES

Le prêt de main-forte par la police doit être limité à des situations exceptionnelles. La gestion quotidienne de l'éventuelle agressivité des patients doit être gérée par les soignants, en

investissant encore plus le champ de la formation (gestion de la violence, désescalade, etc.). Les policiers ne doivent pas participer à l'admission d'un patient jusqu'à sa chambre, ni à sa contention ou son placement en chambre d'isolement.

REPONSE IMMEDIATE SANTE

Des consignes pour encadrer et limiter le recours aux services de police par les équipes intra hospitalières ont été données et un suivi somatique des patients est désormais en place.

SITUATION 2022 SANTE

L'agressivité des patients est prise en charge par les soignants ; le recours aux forces de l'ordre est très exceptionnel, dans des cas de gravité extrême. Les forces de l'ordre n'interviennent plus sauf cas exceptionnel où il y a mise en danger des équipes, décision en lien avec le directeur et la police elle-même.

REPONSE IMMEDIATE INTÉRIEUR¹

A la suite de signalements effectués par les effectifs de police concernés qui disaient être régulièrement appelés par l'ESMPI pour aider le personnel à faire rentrer dans leur chambre des patients récalcitrants, des consignes ont été données aux forces de l'ordre afin d'empêcher toute intervention qui ne soit pas justifiée par la commission de violences constitutives d'une infraction pénale par un patient.

Néanmoins, une difficulté subsiste quant à l'appréciation du comportement des patients agités et l'emploi de la qualification de « personnes violentes » par le personnel hospitalier. En effet, lorsque les policiers sont sollicités par l'établissement en question, le personnel leur indique, de façon parfois abusive, que le patient est « violent » pour motiver le déplacement des policiers, alors qu'une fois sur place ces derniers constatent que le patient est relativement calme et que la situation ne nécessite pas d'intervention coercitive de leur part, se voyant alors confié un rôle de simple observateur.

A l'exception de ces déplacements indus relevant de cette difficulté d'appréciation et hors cas d'infraction pénale, les forces de l'ordre n'interviennent plus pour assister le personnel soignant dans la gestion des patients.

Ces consignes, qui font l'objet de rappels lors des réunions avec les différents chefs de brigade de la DDSP de l'Isère, figureront prochainement dans une note de service.

Chaque unité doit être dotée d'un salon familial permettant aux patients de recevoir leurs proches dans des conditions d'intimité satisfaisantes. Les enfants doivent par ailleurs pouvoir être accueillis dans des espaces adaptés. Les horaires de visite doivent enfin être assouplis.

SITUATION 2022 SANTE

La création de salon familial aurait nécessité des travaux importants et la suppression de chambre dans chaque unité. L'établissement a réussi en période covid à organiser des

¹ Le suivi triennal des présentes recommandations n'a pas été soumis au ministre de l'intérieur pour observations.

visites grâce à l'utilisation de la maison des usagers. Le lien du patient avec sa famille est, dans la mesure du possible, favorisé.

La question de l'accueil des enfants reste un problème faute de lieu adapté.

2.4 LES CONDITIONS DE VIE

Les chambres d'isolement ne doivent jamais être utilisées comme chambre ordinaires, même en laissant la porte ouverte.

SITUATION 2022 SANTE

Les chambres d'isolement ne sont jamais utilisées en tant que chambres ordinaires.

L'établissement devrait mener une réflexion institutionnelle sur toutes les questions relatives à la sexualité des patients, en prenant en compte le principe de la liberté sexuelle, la nécessaire protection des patients les plus fragiles et aussi les impératifs de santé publique. Le comité d'éthique pourrait s'en saisir également.

REPONSE IMMEDIATE SANTE

Une réflexion va être engagée sur les questions relatives à la sexualité des patients.

SITUATION 2022 SANTE

Le Comité d'éthique s'est saisi, lors de sa séance du 3 mars 2022, du sujet de la sexualité des patients, et poursuivra sa réflexion sur ce thème lors de ses prochaines séances. Une réflexion institutionnelle va également être engagée.

2.5 LES SOINS

La chambre d'isolement du centre hospitalier Pierre Oudot doit permettre le respect des droits fondamentaux dans leur conception et leur utilisation.

SITUATION 2022 SANTE

Le CH Pierre OUDOT est un établissement qui n'est pas autorisé en soins sans consentement (SSC) et qui est indépendant de l'ESMPI.

Les décisions de placement en chambre d'isolement aux urgences du centre hospitalier Pierre Oudot doivent être prises par un médecin psychiatre.

REPONSE IMMEDIATE SANTE

Un travail est effectué afin d'améliorer la mise en œuvre des recommandations de la HAS sur l'isolement et la contention et des exigences du nouvel article L.3222--1 du Code de la Santé publique. Ces mesures doivent désormais être décidées par le psychiatre d'astreinte.

La mise en isolement aux urgences et liée à des troubles du comportement : la plupart des troubles du comportement qui se produisent aux urgences n'ont pas une origine psychologique, mais plutôt somatique et toxicologique.

Donc l'utilisation de l'isolement au CHPO ne peut pas être soumise à la validation préalable du psychiatre d'astreinte. Seulement quand l'origine des troubles est clairement psychiatrique, et qu'une hospitalisation en psychiatrie se profile, seulement à ce point l'avis psychiatrique est nécessaire. Les urgences du CHPO ne sont pas soumise aux lois qui ne concernent que les établissements psychiatriques.

La mise en isolement au CHPO compète donc aux médecins urgentistes qui peuvent demander l'avis du psychiatre d'astreinte (ou sur place quand le psychiatre est présent) ou pas. L'ESMPI ne peut pas imposer au CHPO un mode de fonctionnement différent que de celui-ci qui est dicté par la clinique.

Les décisions d'isolement ou de contention pour des patients n'ayant pas de troubles mentaux restent du ressort des urgentistes du CHPO et non des psychiatres de l'ESMPI. Si le patient est transféré vers l'ESMPI, une réévaluation de la mesure est faite à l'ESMPI.

Le registre spécifique de l'isolement et de la contention doit être rempli de manière exhaustive aux urgences du centre hospitalier Pierre Oudot. Les données de ce registre doivent faire l'objet d'une analyse des pratiques visant à l'amélioration de la prise en charge.

SITUATION 2022 SANTE

Le CH Pierre OUDOT est une autre entité que l'ESMPI et n'est pas soumis au registre puisqu'il n'est pas un établissement autorisé à recevoir des SSC.

Lorsque le préfet refuse l'autorisation de sortie d'un patient en soins à la demande du représentant de l'Etat, sa décision doit être motivée, a minima pour qu'elle puisse être expliquée au patient.

REPONSE IMMEDIATE INTÉRIEUR²

Selon les informations recueillies auprès de la préfecture de l'Isère, le nombre important de demandes de sorties dans ce département et le délai très court dans lequel le préfet doit se prononcer dans le cadre de cette procédure, au regard de décisions de directeurs d'établissement d'accueil ne faisant pas toujours apparaître expressément que le patient ne présente pas de danger pour autrui lors de ces sorties, ont pu rendre difficile la motivation de certaines décisions de refus d'autorisations de sortie.

En effet, la préfecture de l'Isère traite environ 1 400 actes par an, toutes mesures confondues liées aux SPDRE, en veillant à assurer l'équilibre entre la vision strictement médicale des professionnels de santé et les enjeux pour l'ordre public. Ses décisions sont en principe motivées même s'il arrive que parfois, cette motivation fasse défaut, compte tenu de l'urgence ou de l'insuffisance du dossier d'autorisation.

En effet, dans le cadre du dispositif d'ASCD, le directeur de l'hôpital adresse à la préfecture les autorisations qu'il délivre, au moins 48 heures avant la date prévue de sortie, et le préfet doit se prononcer au plus tard 12 heures avant la sortie. Ce dernier dispose donc de 36

² Le suivi triennal des présentes recommandations n'a pas été soumis au ministre de l'intérieur pour observations.

heures pour se prononcer sur chacun des cas qui lui sont soumis, à la seule lumière des pièces communiquées par le corps médical, lesquelles ne contiennent pas toujours suffisamment d'éléments pour mettre le préfet en mesure d'apprécier les situations soumises et ne font pas toujours expressément apparaître que le patient ne présente pas un danger pour autrui lors de ces sorties.

SITUATION 2022 SANTE

Le préfet motive à chaque fois, via une annotation, sa décision de refus de permission de sortie.

Les activités occupationnelles et thérapeutiques doivent intégrer le projet de soins individualisé du patient, y compris pour les hospitalisations courtes.

SITUATION 2022 SANTE

Les activités thérapeutiques sont intégrées dans le projet de soins personnalisé de chaque patient.

La prise en charge somatique doit être totalement articulée avec les soins de psychiatrie dans le cadre du projet de soins des patients.

SITUATION 2022 SANTE

L'établissement a un médecin somaticien sur chaque site d'hospitalisation complète, qui travaille en collaboration étroite avec les psychiatres.

2.6 LE RESPECT DE L'INTEGRITE DES PERSONNES

Les chambres d'isolement doivent être dotées d'un point d'eau et il doit être possible d'entrouvrir la fenêtre. L'intimité du patient doit y être mieux préservée. Par ailleurs le port du pyjama en chambre d'isolement ne peut être systématiquement imposé ; il doit être décidé par le psychiatre, le cas échéant, sur des considérations cliniques individuelles.

SITUATION 2022 SANTE

Les soignants mettent à disposition des patients en isolement de l'eau tout au long de la journée. S'agissant des fenêtres, celles-ci peuvent être ouvertes par les soignants. Enfin, s'agissant du port du pyjama, il n'existe plus en chambre d'isolement et a été remplacé par un jogging afin de mieux respecter la dignité du patient.

Durant le placement du patient en chambre d'isolement, sa chambre en hospitalisation complète doit être conservée. L'entrée directe en chambre d'isolement d'un patient dans une unité où il n'est pas hospitalisé, n'est pas recommandée.

SITUATION 2022 SANTE

La chambre du patient est conservée lors de son passage en chambre d'isolement. Également, l'entrée directe en chambre d'isolement ne se fait que dans des situations exceptionnelles. L'analyse d'un registre opérationnel de l'isolement et de la contention doit être effectuée régulièrement par les soignants, et doit permettre de limiter ces pratiques à ce qui n'a pu être obtenu par d'autres moyens.

REPONSE IMMEDIATE SANTE

L'analyse d'un registre opérationnel d'isolement et contention est régulièrement organisée. Des CREX (comités de retour d'expérience) sont aussi effectués sur ce thème. Le comité d'éthique de l'ESMPI s'implique désormais dans les questions des respects des droits, sur l'isolement et la contention, et plus globalement sur les soins sans consentement.

SITUATION 2022 SANTE

Des réunions dans chaque service ont lieu régulièrement. Une cellule d'analyse est en cours de constitution, et se réunira deux fois par an à compter de printemps 2022.

Le recensement des violences commises par les patients reste très aléatoire. Un effort doit être consenti en matière de pédagogie et de formation afin d'harmoniser les pratiques entre unités, mieux appréhender les phénomènes de violence, comprendre leur évolution et les prévenir plus efficacement. Les comités de retour d'expérience doivent être investis par tous les professionnels pour devenir un véritable outil de cette politique.

SITUATION 2022 SANTE

Le groupe REVI (Réduire ensemble des violences et les incivilités) a été créé fin 2021 afin de travailler sur les problématiques de violences (observatoire de la violence). Dans ce cadre, l'établissement a mis en place un registre des incivilités et des violences, ainsi que de l'atteinte aux biens ; un travail sur les formations des personnels est également en cours ; un ensemble de formations sur cette thématique est déjà proposé depuis au moins l'année 2021. Une politique de déclaration des faits de violences systématique auprès de la qualité est déployée.

3. RECOMMANDATIONS PRISES EN COMPTE

Le personnel en charge du registre de la loi et des dossiers administratifs des patients, ainsi que les soignants, doivent bénéficier d'une formation sur les différentes procédures régissant les soins sans consentement comme sur les droits y afférents.

REPONSE IMMEDIATE SANTE

Un plan de formation a été amendé permettant aux agents du bureau des entrées et des soignants d'être formés sur les procédures liées aux soins sans consentement comme sur les droits afférents. Le nouvel article L.3222-5-1 du Code de la Santé Publique encadre les mesures d'isolement et de contention dans une perspective de réduction des mesures d'isolement et de contention. Ainsi, des formations ont également été mises en place afin de mieux gérer l'agressivité, favoriser le moindre recours à l'isolement et à la contention, et contribuer ainsi à la consolidation des savoirs et des compétences des équipes.

Chaque année, des professionnels bénéficient des formations inscrites au plan de formation visant à réduire le recours à l'isolement et à la contention, ainsi qu'à des formations sur la législation encadrant les soins sans consentements.

Afin que les patients aient connaissance des motifs de leur hospitalisation sous contrainte, les décisions d'admission en soins sans consentement doivent reprendre les termes des certificats médicaux sur lesquels elles se fondent ou ces derniers doivent être annexés et remis au patient lors de la notification.

REPONSE IMMEDIATE SANTE

Le modèle de décision d'admission a été revu.

SITUATION 2022 SANTE

Situation inchangée.

Les décisions d'admission en soins sans consentement ne doivent pas mentionner un délai non prévu par la loi pour la saisine du juge des libertés et de la détention.

REPONSE IMMEDIATE SANTE

Le modèle de décision d'admission a été revu.

SITUATION 2022 SANTE

La décision d'admission en soins sans consentement ne mentionne aucun délai de saisine du JLD.

Les décisions d'admission en soins sans consentement doivent être notifiées, tout comme la remise du document sur les droits. La preuve de ces notifications doit figurer dans les dossiers des patients.

REPONSE IMMEDIATE SANTE

La procédure de notification a été revue. L'application de cette procédure fait désormais l'objet d'un contrôle rapproché par le bureau des entrées.

Un affichage portant sur les droits des patients, les règles de vie et les activités proposées, dans un langage facilement compréhensible doit être prévu dans toutes les unités.

REPONSE IMMEDIATE SANTE

Un affichage concernant les droits des patients a été mis en place dans les unités de soins.

Le règlement intérieur et le formulaire remis au patient doivent être actualisés compte tenu des dispositions législatives applicables à la désignation d'une personne de confiance par un majeur sous tutelle.

Un nouveau règlement intérieur est en cours de réalisation.

La possibilité de désigner une personne de confiance doit faire l'objet d'un protocole de mise en œuvre, prévoyant l'information de la personne désignée et la confirmation de son accord.

REPONSE IMMEDIATE SANTE

Les dispositions de désignation de la personne de confiance ont en outre été actualisées et un protocole a été rédigé.

SITUATION 2022 SANTE

Le protocole de désignation d'une personne de confiance et son formulaire de désignation ont été actualisés en 2021, laissant la possibilité pour la personne de confiance de co-signer le formulaire de désignation.

Des informations claires sur les modalités d'accès aux différents cultes doivent être à la disposition des patients, quelle que soit la religion concernée.

REPONSE IMMEDIATE SANTE

Il est prévu que les informations sur la liberté d'accès aux cultes soient inscrites dans le livret patient

SITUATION 2022 SANTE

Une liste des représentants du culte actualisée en 2021 existe au sein de l'établissement et est annexée au livret d'accueil.

Conformément à l'article L. 3223-1 du code de la santé publique, la commission départementale des soins psychiatriques de l'Isère doit produire un rapport annuel et le communiquer aux instances prévues, notamment au juge des libertés et de la détention.

REPONSE IMMEDIATE SANTE

L'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes s'est assurée que les rapports d'activité de la CDSP (commission départementale des soins psychiatriques) aux établissements soient dorénavant envoyés aux destinataires prévus par l'article L3223-1 du Code de la Santé Publique.

SITUATION 2022 SANTE

Rapports régulièrement envoyés.

Les points-phone des unités doivent être modifiés afin de garantir la confidentialité des conversations.

REPONSE IMMEDIATE SANTE

Des points téléphones doivent être installés.

SITUATION 2022 SANTE

Il existe des points Phone. Une meilleure confidentialité doit être recherchée. Cependant, l'établissement que les coques de ces points Phone sont parfois détruites par les patients.

Les portes des chambres doivent disposer d'un verrou de confort ; les toilettes doivent être munies d'un abattant et d'une lunette.

SITUATION 2022 SANTE

Commande des lunettes de WC a été passée début 22, installation en cours.

Les patients doivent pouvoir ouvrir et fermer eux-mêmes leur fenêtre, au moins en partie.

SITUATION 2022 SANTE

Les patients ne peuvent pas, à ce jour, ouvrir et fermer eux-mêmes leur fenêtre.

Le médecin assurant la permanence des soins somatiques et les urgences la nuit et les weekends doit formellement faire valider les mesures d'isolement et de contention par le psychiatre d'astreinte.

SITUATION 2022 SANTE

La procédure prévoit que quand le médecin de garde n'est pas un psychiatre, il fait valider au psychiatre d'astreinte toute nouvelle décision d'isolement et contention. Par contre, dans le cas d'un patient qui dort, le médecin de garde n'est pas tenu de réveiller le patient pour renouveler sa mesure d'isolement et/ou contention.

Le comité d'éthique doit s'emparer du sujet des restrictions de liberté et s'impliquer dans la réflexion institutionnelle sur l'isolement, la contention et les droits des patients en soins sans consentement.

SITUATION 2022 SANTE

Le comité d'éthique a pu être saisi de situations liées aux droits des patients en soins sans consentement.